

Juin 2009

Charte d'utilisation de la base de mutualisation de notices avec BCDI en Aquitaine

Article 1

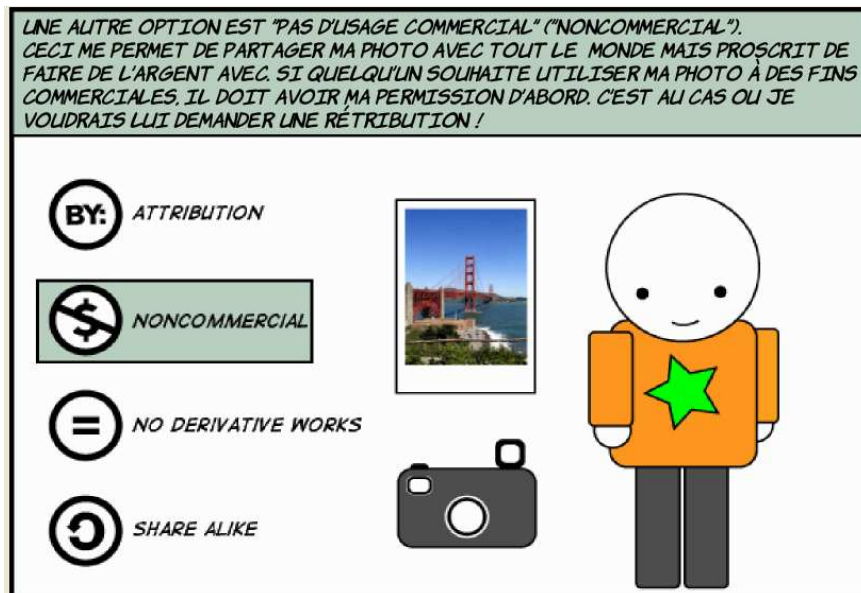
L'auteur accepte que ses notices soient réutilisées, voire modifiées pour être intégrées dans d'autres bases

Article 2

Le contributeur s'engage à ne fournir que les notices dont il est l'auteur. Sont donc exclues de la mutualisation les notices privées dont les droits n'ont pas été libérés (produits du CRDP de Poitiers (Mémofiches, Mémoelectre, BaseEcole,) , Electre.

Article 3

La licence d'utilisation des notices est fondée sur la licence Creative Commons, <http://fr.creativecommons.org> et aussi http://philippe.daigremont.free.fr/CreativeCommons/BD/les_differeents_droits/les_differeents_droits.html



Choix d'une utilisation non commerciale

Article 4

Chaque contributeur s'engage à respecter les normes de description bibliographie en vigueur et à remplir au minimum les champs signalés en annexe.

Article 5

Dans ce réservoir sont autorisés les doublons. Aucun contrôle des doublons n'est effectué à l'exception de celui programmé par BCDI.

Article 6

Aucun contrôle de qualité n'est effectué sur les notices

Article 7

Tous les types de support peuvent faire l'objet d'un traitement documentaire dans le réservoir.

Article 8

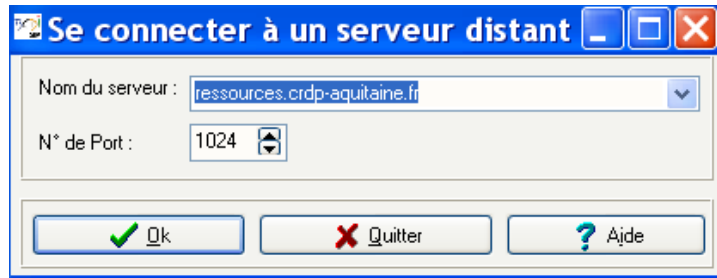
Chaque utilisateur s'engage à signaler toute anomalie au CRDP d'Aquitaine josiane.ducournau@ac-bordeaux.fr

Annexe

Modalités de connexion et de saisie

Lancer le client BCDI 

Nom du serveur : ressources.crdp-aquitaine.fr



Mot de passe : xxxxx

